

43	02/07/2021	BE 0250.610.881	87	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21304.00430	C-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue Basse-Wez

N°: 145

Boîte:

Code postal: 4020

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet: <http://www.isosl.be>

Numéro d'entreprise

BE 0250.610.881

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

16-07-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

30-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.15, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

YERNA Maggy

Rue Saint-Laurent 358
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Président du Conseil d'Administration

STASSART Pierre

Quai de la Boverie 7/41
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

KRETTELS Guy

Rue Julien Lahaut 11
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

JANS Dominique

Rue Jules Cralle 81
4030 Grivegnée (Liège)
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

LEONARD Roland

Allée des Abbesses 34
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2019

Administrateur

LAVERDEUR Christian

Chaussée Brunehaut 498
4040 Herstal
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2019

Administrateur

MEROLA Fabrice

Sur les Thiers 208
4040 Herstal

N°	BE 0250.610.881		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2019

Administrateur

MOHAMED Geneviève

Rue des Sorbiers 38

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

FRAIPONT Elisabeth

Quai du Roi Albert 93

4020 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

DREZE Fabrice

Rue Gaillard Cheval 49

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2018

Administrateur

NEUPREZ Audrey

Boulevard Piercot 52/11

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

Début de mandat: 27-06-2013

Administrateur

DENIS André

Avenue Monbijou 99

4960 Malmedy

BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2019

Administrateur

DREZE Benoit

Rue des Cotillages 128

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2019

Fin de mandat: 22-12-2020

Administrateur

OMARY MWAYUMA Marie-Jeanne

Rue du gai Logis 8

4030 Grivegnée (Liège)

BELGIQUE

Début de mandat: 27-03-2019

Administrateur

BOUGNOUCH Mohammed

Rue Fond Pirette 115

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Administrateur

N°	BE 0250.610.881		C-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

PETERS Julien

Rue Lambert 17/11
4432 Alleur
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2019

Administrateur

GRISARD Stéphanie

Rue Laveu 185
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 01-10-2020

Administrateur

GROOTEN MARTINE

Rue des Eglantines 31
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 28-10-2020

Administrateur

BONHOMME VINCENT

Bd d'avroy 47/3C
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 22-01-2020

Administrateur

CHAMAS FOUAD

RUE DE BEYNE 325
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2019

Administrateur

3R, LEBOUTTE & CO (B00313) (3)

BE 0460.983.491
BOULEVARD EMILE DE LAVELEYE 203
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 01-07-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

REUCHAMPS Hélène (A02302)

Réviseur d'entreprise

RATY Stéphan (A02574)

Réviseur d'entreprise

N°	BE 0250.610.881		C-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	1.348.667	1.708.529
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	269.329.794	277.380.538
Immobilisations incorporelles	6.2	21	694.053	285.499
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	267.723.370	276.182.751
Terrains et constructions		22	250.898.619	259.761.337
Installations, machines et outillage		23	1.201.289	1.528.396
Mobilier et matériel roulant		24	9.007.516	10.086.156
Location-financement et droits similaires		25	2.384.218	2.496.779
Autres immobilisations corporelles		26	21.737	21.737
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	4.209.992	2.288.346
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	912.371	912.288
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	912.371	912.288
Actions et parts		284	878.306	878.306
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	34.065	33.982
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	108.988.445	127.658.911
Créances à plus d'un an		29	21.412.178	23.240.629
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	21.412.178	23.240.629
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.086.539	889.063
Stocks		30/36	1.086.539	889.063
Approvisionnements		30/31	1.086.539	889.063
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	55.842.682	59.920.118
Créances commerciales		40	47.444.350	48.121.173
Autres créances		41	8.398.332	11.798.946
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	11.695	11.695
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	11.695	11.695
Valeurs disponibles		54/58	22.332.548	36.309.592
Comptes de régularisation	6.6	490/1	8.302.802	7.287.814
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	379.666.906	406.747.978

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	<u>121.876.997</u>	<u>120.424.303</u>
Disponible		10/11	13.806.410	13.806.410
Indisponible		110		
		111	13.806.410	13.806.410
Plus-values de réévaluation		12	406	406
Réserves		13	8.900.802	4.970.802
Réserves indisponibles		130/1	1.803.503	1.803.503
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.803.503	1.803.503
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	7.097.298	3.167.298
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	41.439.782	41.433.022
Subsides en capital		15	57.729.598	60.213.663
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>2.087.880</u>	<u>2.582.880</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	2.087.880	2.582.880
Pensions et obligations similaires		160	31.062	31.062
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		495.000
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	2.056.818	2.056.818
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>255.702.029</u>	<u>283.740.795</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	180.033.260	176.531.522
Dettes financières		170/4	178.817.898	175.288.335
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	2.332.147	2.369.622
Etablissements de crédit		173	176.485.751	149.594.824
Autres emprunts		174		23.323.889
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.215.362	1.243.187
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	73.476.159	106.314.117
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	15.290.979	15.070.194
Dettes financières		43	24.688.372	51.272.144
Etablissements de crédit		430/8	24.688.372	51.272.144
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.122.626	19.731.528
Fournisseurs		440/4	9.122.626	19.731.528
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	41.516	27.854
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	15.297.532	13.485.149
Impôts		450/3	3.026.453	2.187.559
Rémunérations et charges sociales		454/9	12.271.079	11.297.590
Autres dettes		47/48	9.035.133	6.727.249
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.192.611	895.156
TOTAL DU PASSIF		10/49	379.666.906	406.747.978

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	238.338.511	225.591.630
Chiffre d'affaires	6.10	70	198.493.167	189.529.240
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	434.778	526.257
Autres produits d'exploitation	6.10	74	36.978.206	32.562.425
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	2.432.358	2.973.709
Coût des ventes et des prestations		60/66A	233.281.708	230.136.268
Approvisionnements et marchandises		60	17.408.074	18.440.525
Achats		600/8	17.605.543	18.396.007
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-197.469	44.518
Services et biens divers		61	23.982.834	25.184.103
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	176.259.473	169.684.969
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	13.693.933	14.018.466
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	502.417	639.648
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-495.000	-11.105
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.964	34.024
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.927.012	2.145.637
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	5.056.803	-4.544.637
Produits financiers		75/76B	3.403.223	3.503.500
Produits financiers récurrents		75	3.403.223	3.503.500
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	24.102	18.365
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.379.121	3.485.135
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	4.523.266	4.742.039
Charges financières récurrentes	6.11	65	4.523.266	4.742.039
Charges des dettes		650	4.461.039	4.659.736
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	62.227	82.303
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.936.759	-5.783.177
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	3.936.759	-5.783.177
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	3.936.759	-5.783.177

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	45.369.782	41.107.123
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.936.759	-5.783.177
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	41.433.022	46.890.299
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	3.930.000	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	3.930.000	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	41.439.782	41.433.022
Intervention des associés dans la perte		794		325.900
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	1.708.529
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	10.541	
Amortissements	8003	370.403	
Autres	8004		
	(+)/(-)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20	1.348.667	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	3.832.855
8022	482.510	
8032		
8042	52.837	
8052	4.368.202	
8122P	XXXXXXXXXX	3.654.198
8072	90.868	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	3.745.065	
211	623.136	

N°	BE 0250.610.881	C-app 6.2.4
----	-----------------	-------------

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXXXX	1.596.060
8023		
8033		
8043		
8053	1.596.060	
8123P	XXXXXXXXXXXX	1.489.219
8073	35.925	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	1.525.144	
212	70.917	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	395.551.104
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.021.335	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	822.996	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	397.395.435	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	135.789.767
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	10.691.078	
Repris	8281	1.281	
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311	17.252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	146.496.816	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	250.898.619	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXXX	10.872.867
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	151.663	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	11.024.530	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXXXX	9.344.471
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	478.741	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	29	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.823.241	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	1.201.289	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	48.666.829
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	837.848	
Cessions et désaffectations	8173	24.932	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	49.479.745	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	38.580.673
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.914.357	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	23.087	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	286	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	40.472.229	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	9.007.516	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	3.441.732

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164

Cessions et désaffectations

8174

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194

3.441.732
Plus-values au terme de l'exercice

8254P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P

XXXXXXXXXXXX

944.953
Mutations de l'exercice

Actés

8274

112.562

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324

1.057.514
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

25

2.384.218
DONT
Terrains et constructions

250

2.384.218
Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	21.737
8165		
8175		
8185		
8195	21.737	
8255P	XXXXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325		
26	21.737	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXXXX	2.288.346

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 2.831.997

Cessions et désaffectations

8176 34.518

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -875.834

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 **4.209.992**

Plus-values au terme de l'exercice

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

27 **4.209.992**

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	878.306

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

878.306
Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

284

878.306
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXX
33.982
Mutations de l'exercice

Additions

8583

83

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8

34.065
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU
TERME DE L'EXERCICE

8653

N°	BE 0250.610.881	C-app 6.6
----	-----------------	-----------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	11.695	11.695

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
496.967
7.805.835

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

CAPITAUX PROPRES APPORTÉS PAR LES ACTIONNAIRES

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	
110		
111P	XXXXXXXXXX	13.806.410
111	13.806.410	
8790		
87901		
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice

- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	428.082
8762	
8771	
8781	

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

Exercice

N°	BE 0250.610.881		C-app 6.8
----	-----------------	--	-----------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Utilisation du fond de pension RLD
Autres provisions pour risques et charges

Exercice
9.761.923
11.818.741

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	15.290.979
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	114.308
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	15.176.671
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	15.290.979

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	6.827.485
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	6.827.485
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.215.362
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	8.042.847

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	171.990.413
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	2.332.147
Etablissements de crédit	8843	169.658.266
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	171.990.413

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	86.640.846
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	86.640.846
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	86.640.846

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	3.026.453
450	
9076	
9077	12.271.079

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer	
Produits à reporter	

Exercice
449.150
1.743.461

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique
Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
	198.493.167	189.529.240
740	6.515.126	6.422.538
9086	3.648	3.604
9087	3.233,2	3.205
9088	4.085.927	4.170.378
620	130.527.487	125.440.545
621	43.172.896	41.990.211
622		
623	2.012.752	1.986.877
624	546.338	267.337
(+)/(-) 635		-11.105
9110		
9111		
9112	962.103	1.034.134
9113	459.687	394.486
9115		0
9116	495.000	11.105
640	283	24.313
641/8	2.681	9.711
9096		
9097	133	98
9098	101.475	97.191
617	975.292	926.560

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.697.931	2.775.579
9126	681.180	704.914
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>2.432.358</u>	<u>2.973.709</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	<u>2.432.358</u>	<u>2.973.709</u>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	157.613	4.912
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.535	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	2.272.210	2.968.796
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>1.927.012</u>	<u>2.145.637</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	<u>1.927.012</u>	<u>2.145.637</u>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	28.118	76.869
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.898.894	2.068.768
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	99.352	1.185.031
9146	822.823	770.424
9147	28.150.825	26.706.040
9148	7.605	10.836

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)
 Marchandises vendues (à livrer)
 Devises achetées (à recevoir)
 Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Selon la FSMA, ISOSL, hôpital public, n'est pas soumis aux dispositions de la loi du 27/10/2006 sur les Institutions de Retraite professionnelle (LIRP), et qu'en conséquence, il n'a pas d'obligation d'externalisation de la gestion du paiement des pensions, ni de provisionnement comptable du sous-financement du fonds.

En matière de pension des agents nommés, ISOSL est affilié au SFP (ex ORPSS). Il dispose néanmoins d'un fonds de pension auprès d'ETHIAS dont les réserves constituées s'élèvent au 31/12/2020 à 8,8 M€.

En 2020, ISOSL a utilisé une partie ses réserves constituées pour payer une partie de la cotisation de responsabilisation de l'exercice (1 M€).

Toute évolution de la loi sur les pensions pourrait avoir des répercussions financières substantielles sur l'institution.

L'Assemblée générale décide par ailleurs d'affecter une partie de son résultat 2020 à une réserve spécifique pension pour 3,93 M€.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	118.228

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	38.720
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Règles d'évaluation

Règles d'évaluation en matière de comptes annuels

ACTIF

I. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles

1. Les frais d'établissement et les frais d'immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement linéaire, par application des taux annuels suivants :

Frais d'établissement :

- frais de constitution et d'apports 33%
- autres frais d'établissement 33%
- intérêts intercalaires 10%
- frais de restructuration 5%

Immobilisations incorporelles

- logiciel 33%
- service 33%
- goodwill 5%

Immobilisations corporelles

- constructions 3%
- autres droits réels sur les immeubles 3%
- grosses réparations et gros entretiens 10%
- agencement des immeubles 3%
- matériel d'équipement médical 20%
- matériel d'équipement non médical et mobilier :
- mobilier et matériel 10%
- matériel roulant 20%
- matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 3% ou 33% par an, il est porté la première année respectivement à 4% et 34%.

2. Les constructions et les agencements d'immeubles qui, lors de leur acquisition, sont, en raison de leurs caractéristiques techniques, destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, sont amorties selon leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. En matière d'amortissement, la législation hospitalière stipule que ceux-ci prennent cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en exploitation effective.

En cas de mise en exploitation effective au cours du mois de janvier, l'amortissement peut prendre effet au 1er de ce mois.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amorties selon les règles prévues aux numéros 1 à 4.

6. Les équipements de réserve, les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

7. Si les subsides d'investissement ou les avances du Ministère de la Santé publique autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976 ont été avancées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, il font l'objet d'une réduction échelonnée par imputation au compte « autres produits financiers » au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus et le cas échéant, à concurrence du solde en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

8. Il peut être dérogé au taux de 20% pour le matériel d'équipement médical pour ce qui concerne exclusivement les appareillages médicaux destinés aux services techniques et consultations, sans que la durée d'amortissement de ces équipements puisse excéder 10 ans, soit un taux de 10%.

II. Stocks

Les Stocks sont valorisés au dernier prix d'entrée.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

Les stocks dont la valeur est plus ou moins constante sont valorisés forfaitairement.

III. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur appropriées sont actées sur les créances douteuses jugées irrécupérables. Il est constitué systématiquement, sauf élément particulier, une réduction de valeur de 100% sur les créances douteuses, à savoir les créances patients échues depuis plus de six mois et les créances sur organismes assureurs échues depuis plus d'un an.

PASSIF

I. Provisions

Celles-ci comprennent notamment :

1. les indemnités pour prépensions évaluées sur base des montants restant à verser jusqu'à la date de la mise à la retraite des bénéficiaires ;
2. les rentes accidents de travail estimées sur base des statistiques de mortalité ;
3. les traitements de disponibilité restant dus jusqu'à l'âge de 55 ans ;
4. les régularisations de traitement à titre exceptionnel sur exercices antérieurs.

II. Dettes

Les provisions pour pécules de vacances sont pour l'ensemble du personnel employé et ouvrier fixées par référence aux taux admis par l'Administration des Contributions en la matière. Quant à la provision des agents nommés, celle-ci est établie sur base des règles en vigueur pour le personnel des Ministères.

N°	BE 0250.610.881	C-app 6.20
----	-----------------	------------

Autres informations à communiquer dans l'annexe

LA crise sanitaire a largement perturbé l'année 2020 et, par la même occasion, les comptes annuels liés.

En effet, des frais supplémentaires ont été engendrés et des recettes n'ont pu être réalisées. Cependant, au niveau des hôpitaux, des subventions particulières ont été octroyées tant au niveau Fédéral que Régional. Voici un bref résumé des différentes aides :

1. INTERVENTION FINANCIÈRE FÉDÉRALE EXCEPTIONNELLE (IFFE) a été octroyée par le versement d'avances provisoires. Elle couvre principalement :
 - De manière forfaitaire, la préparation de l'hôpital au COVID, les soins aux patients COVID dans les unités de soins non intensifs et les frais supplémentaires dans les services non-COVID ;
 - La garantie de la partie variable signifiée dans les BMF du 1er et du 2ème semestre 2020 ;
 - La compensation de la perte d'activité relative à l'hôpital de jour et aux conventions INAMI à hauteur de l'activité de l'année précédente ;
 - Les pertes sur la part des honoraires revenant à l'hôpital afin de supporter ses frais de fonctionnement ;
 - Un financement visant à couvrir diverses dépenses (formation, hygiène, coordination et permanence médicale ...).
 2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RÉGIONALE OCTROYÉE PAR L'AVIQ et destinée à couvrir les coûts engendrés par la gestion de la crise COVID (montant forfaitaire par lit agréé).
 3. MAINTIEN DU FORFAIT INFRASTRUCTURE : L'AVIQ a également mis en place un mécanisme de « journées fictives » permettant aux hôpitaux de facturer, à partir du mois de mars 2020, a minima, l'équivalent des journées moyennes facturées sur 2019 en douzième.
 4. FINANCEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE D'ENCOURAGEMENT DU PERSONNEL DE 985 € BRUT octroyée par le SPF Santé Publique.
 5. FONDS BLOUSES BLANCHES (2019-2020) : un financement complémentaire visant à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions a été accordé aux hôpitaux. En complément, et sur le même budget, un financement ayant pour objectif le soutien psychosocial des travailleurs dans le cadre de crise COVID a été débloqué.
- Au niveau des Maisons de soins psychiatriques, des petits établissements du secteur A Liège et des MRS, des enveloppes ont également été dégagées.

1. LES COMPTES ANNUELS

Il est à noter que, sur le conseil de nos réviseurs, les états financiers sont présentés sous le format préconisé par la Loi sur les hôpitaux qui n'a pas été adaptée suite au nouveau modèle complet du formulaire de dépôt des comptes à la Banque Nationale Belge pour entreprises. Seuls les comptes d'ISO SL qui seront déposés à la Banque Nationale Belge, après approbation par l'Assemblée générale de juin, seront présentés sous un tel schéma.

Comme expliqué plus haut au niveau de chaque secteur, la crise sanitaire a largement perturbé l'année 2020 et, par la même occasion, les comptes annuels liés.

En effet, des frais supplémentaires ont été engendrés et des recettes n'ont pu être réalisées. Cependant, au niveau des hôpitaux, des subventions particulières ont été octroyées tant au niveau Fédéral que Régional. Voici un bref résumé des différentes aides :

- **INTERVENTION FINANCIÈRE FÉDÉRALE EXCEPTIONNELLE (IFFE)** a été octroyée par le versement d'avances provisoires. Elle couvre principalement :
 - De manière forfaitaire, la préparation de l'hôpital au COVID, les soins aux patients COVID dans les unités de soins non intensifs et les frais supplémentaires dans les services non-COVID ;
 - La garantie de la partie variable signifiée dans les BMF du 1^{er} et du 2^{ème} semestre 2020 ;
 - La compensation de la perte d'activité relative à l'hôpital de jour et aux conventions INAMI à hauteur de l'activité de l'année précédente ;
 - Les pertes sur la part des honoraires revenant à l'hôpital afin de supporter ses frais de fonctionnement ;
 - Un financement visant à couvrir diverses dépenses (formation, hygiène, coordination et permanence médicale ...).
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RÉGIONALE OCTROYÉE PAR L'AVIQ** et destinée à couvrir les coûts engendrés par la gestion de la crise COVID (montant forfaitaire par lit agréé).
- **MAINTIEN DU FORFAIT INFRASTRUCTURE** : l'AVIQ a également mis en place un mécanisme de « journées fictives » permettant aux hôpitaux de facturer, à partir du mois de mars 2020, a minima, l'équivalent des journées moyennes facturées sur 2019 en douzième.
- **FINANCEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE D'ENCOURAGEMENT DU PERSONNEL DE 985 € BRUT** octroyée par le SPF Santé Publique.

RAPPORT DE GESTION

- **FONDS BLOUSES BLANCHES (2019-2020)** : un financement complémentaire visant à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions a été accordé aux hôpitaux. En complément, et sur le même budget, un financement ayant pour objectif le soutien psychosocial des travailleurs dans le cadre de crise COVID a été débloqué.

Au niveau des Maisons de soins psychiatriques, des petits établissements du secteur A Liège et des MRS, des enveloppes ont également été dégagées et seront commentées dans leur rubrique respective.

SECTEUR A LIERNEUX

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	32.302.631	30.282.824	2.019.807	6,67%
Productions immobilisées	0		0	
Produits divers	3.126.025	2.700.984	425.041	15,74%
Produits financiers	143.763	149.525	-5.762	-3,85%
PRODUITS	35.572.419	33.133.333	2.439.087	7,36%
Frais de fonctionnement	4.501.232	4.712.899	-211.666	-4,49%
Rétributions médecins	1.962.367	1.900.042	62.325	3,28%
Frais de personnel	26.672.609	25.567.795	1.104.814	4,32%
Amortissements et provisions	575.885	1.133.914	-558.028	-49,21%
Charges diverses	123	1.661	-1.528	-92,55%
Charges financières	127.156	118.903	8.253	6,94%
CHARGES	33.839.373	33.435.203	404.170	1,21%
RESULTAT COURANT	1.733.046	-301.870	2.034.916	

Le secteur A Lierneux affiche un bénéfice courant de 1.733.046 € en 2020.

RAPPORT DE GESTION

Les subventions particulières octroyées dans le cadre de la crise sanitaire ont un impact important sur le chiffre d'affaires. En effet, l'intervention financière fédérale exceptionnelle (IFFE) s'est élevée à 1.755.000 € et le Fonds Blouses Blanches 2020 alloué dans le BMF 2021 à 404.000 €. En outre, le chiffre d'affaires est aussi impacté positivement par :

- L'incidence, dans le financement de l'hôpital, de l'indexation de 2% sur une demi-année ainsi que l'indexation du prix d'hébergement en MSP et de la journée d'entretien en placement familial.
- La comptabilisation en 2020 et pour deux semestres du forfait couvrant l'infrastructure hospitalière dans la rubrique « chiffre d'affaires ». En effet, en 2019, la recette a dû être répartie entre les rubriques « Produits divers » et « Chiffre d'affaires ». L'écart est de +170.000 €.
- Le maintien de l'activité de la MSP durant la crise COVID.
- Le mécanisme de financement des hôpitaux prévoit qu'environ 85% du financement est garanti et versé via les 12èmes provisionnels. Cette garantie permet de limiter l'impact financier d'une réduction importante de l'activité comme celle enregistrée durant cette crise ;
- Le niveau stable des recettes de la pharmacie malgré les taux d'occupation bas.

En parallèle, la diminution de l'activité de l'hôpital en lien avec la crise COVID a également impacté le chiffre d'affaires mais dans le sens inverse de manière significative :

- On constate une baisse de la facturation des journées à l'hôpital de 11,10% (-327.000 €) et de 10,57% (-113.000 €) au placement familial par rapport à 2019 ;
- Une diminution de 21,23% des honoraires facturés, soit une perte d'environ -420.500 € par rapport à l'exercice précédent ;
- Une diminution de 20% du forfait et du nombre de forfait en biologie clinique (-43.000 €) ;
- Les rattrapages négatifs de l'exercice concernant le financement des investissements et celui des absences de longues durées (-317.000 €).

L'augmentation des « Produits divers » s'explique principalement par la subvention exceptionnelle régionale octroyée par l'AVIQ. Sur base d'éléments de justification, le montant initial financé de 1.000 € par lits (413.000 €) a été ramené à un total de 245.000 €.

RAPPORT DE GESTION

Cette rubrique reprend également le financement de la prime exceptionnelle d'encouragement du personnel de 985 € brut (+492.000 €) octroyée suite à la crise COVID pour l'hôpital et par l'AVIQ pour la MSP.

Au niveau des diminutions importantes, on notera que la « prime unique » octroyée en 2019 en exécution de l'Accord social du secteur fédéral public de la santé n'a pas été reconduite en 2020 (-113.000 €) et le glissement de rubrique pour la partie du financement de l'infrastructure des « Produits divers » vers « Chiffre d'affaires » (-140.000 €).

La diminution des produits financiers correspond à l'évolution des amortissements des subsides.

Quant aux charges, elles enregistrent globalement une augmentation de +1,21% :

Au niveau des frais de fonctionnement, la nette diminution est à mettre en relation avec la baisse de l'activité : achats de fournitures diverses (-43.800 €), denrées alimentaires et fournitures de cuisine (-32.600 €), recours aux services médicaux extérieurs (-18.000 €), rétribution des familles d'accueil dans le cadre de l'accueil familial et des défraitements des agriculteurs du projet « Positive Agritude » (-64.000 €), le remboursement des frais de déplacements du personnel (-22.500 €).

On notera également l'évolution favorable du prix du gasoil qui a permis une économie de 102.000 € pour une consommation quasi identique,

Parallèlement, des augmentations sont constatées sur certains postes comme le matériel disponible, l'augmentation de quote-part de Lieurneux dans les charges des services transversaux de l'intercommunale. Enfin, un compte distinct reprend une partie des dépenses de fonctionnement liées à la crise COVID.

Les charges de personnel ont progressé de +4,32%. Les effectifs ont augmenté de plus de 6 ETP (1,6%). L'effet de l'indexation salariale intervenue en avril 2020 explique 1,50% de la progression. Les charges salariales sont également impactées par le paiement de la prime exceptionnelle d'encouragement du personnel octroyée suite à la crise COVID (+492.000 € ou 1,8% de la charge salariale totale).

RAPPORT DE GESTION

Le poste « rétributions des médecins », qui totalise le coût du médecin mis à disposition de l'hôpital, des médecins salariés ISoSL et des médecins indépendants, est en progression de 3,28%. Cette augmentation n'est pas à imputer à l'augmentation du staff médical (-1,5%) mais principalement à la sous-estimation de la rétrocession 2019 régularisée en 2020 ainsi que, dans une moindre mesure, la comptabilisation en honoraires à rétrocéder du financement de la coordination médicale.

Les amortissements et provisions sont en nette diminution en 2020 (-558.000 €) :

- L'option des reconditionnements globaux de pavillons ayant été choisie plutôt que de supporter des charges d'entretien toujours plus importantes, ce sont les comptes d'investissement de l'hôpital qui ont été impactés et non les charges du compte résultats. Dès lors, la provision de 2018, comptabilisée initialement pour anticiper les charges inhérentes à l'infrastructure vieillissante de l'hôpital, a été extournée en 2020 (+495.000 €).
- La règle comptable qui impose le passage d'un taux de 4% la première année à 3% pour les années suivantes a également réduit la charge d'amortissement du nouvel hôpital de jour.
- Le suivi régulier du contentieux a permis cette année d'adapter à la baisse les créances considérées comme irrécouvrables (-28.000 €).

Le résultat courant du secteur A Lierneux se décompose comme suit :

	Résultat 2020	Résultat 2019	Ecart
CHS l'Accueil	1.938.337	-87.829	2.026.166
MSP Le Hameau	-205.291	-214.041	8.750
	1.733.046	-301.870	2.034.916

CHS l'Accueil

Le bénéfice courant est de 1.733.046 € en 2020 contre une perte de 301.870 € en 2019.

De l'analyse plus complète ci-dessus du secteur A Lierneux, on retiendra :

Comme facteurs positifs :

- L'intervention financière fédérale exceptionnelle (IFFE) ;
- Le Fond Blouses Blanches (2020) ;
- La subvention exceptionnelle régionale octroyée par l'AVIQ.

Comme facteurs négatifs :

- La diminution importante de l'activité et des journées facturées de l'hôpital et du placement familial ;
- L'augmentation des charges de personnel suite à l'augmentation des effectifs, de l'indexation et de l'octroi de la prime exceptionnelle au personnel hospitalier.

MSP – Le Hameau

La situation de la MSP s'est sensiblement améliorée en 2020 avec une perte courante de 205.300 € contre une perte de 214.000 € en 2019.

Le chiffre d'affaires présente une augmentation de 30.000 € imputable à l'indexation du prix d'hébergement. Par ailleurs, en réponse à la crise COVID, l'AVIQ a mis en place un mécanisme permettant de facturer partiellement un nombre de journées identique à celles enregistrées en 2019.

Les frais de fonctionnement, constitués à plus de 80% par la refacturation des charges initialement comptabilisées à l'hôpital mais communes à la MSP, diminuent de 18.700 €. Cette variation correspond principalement à la diminution des charges enregistrées sur les centres de frais communs de l'hôpital. Au détail, on relèvera la création d'une rubrique distincte reprenant en partie les charges directement liées à la crise COVID.

RAPPORT DE GESTION

Les charges de personnel augmentent de 5,72%. Les ETP restent stables. L'indexation salariale intervenue en avril 2020 explique 1,50% de la progression et l'effet de l'évolution de l'ancienneté barémique des agents est estimée à 0,85%. Les charges salariales sont également impactées par le paiement de la prime exceptionnelle d'encouragement du personnel octroyée suite à la crise COVID par l'AVIQ (+34.000 € ou 1,8% de la variation).

SECTEUR A LIEGE

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	59.019.412	56.134.119	2.885.293	5,14
Productions immobilisées	225.614	385.975	-160.361	-41,55
Produits divers	10.707.792	9.350.884	1.356.908	14,51
Produits financiers	751.378	741.229	10.149	1,37
PRODUITS	70.704.196	66.612.207	4.091.989	6,14
Frais de fonctionnement	7.408.080	7.501.148	-93.068	-1,24
Rétributions médecins	3.911.094	3.995.728	-84.634	-2,12
Frais de personnel	52.903.477	51.340.386	1.563.091	3,04
Amortissements et provisions	2.903.666	2.557.499	346.167	13,54
Charges diverses	2.681	24.962	-22.281	-89,26
Charges financières	554.622	561.774	-7.152	-1,27
CHARGES	67.683.620	65.981.497	1.702.123	2,58
RESULTAT COURANT	3.020.576	630.710	2.389.866	

Au secteur A Liège, l'exercice 2020 se solde par un résultat positif de 3.020.576 €.

Les produits affichent une croissance importante. Les interventions reçues en raison de la crise sanitaire en sont la principale raison et se déclinent comme suit :

- L'intervention financière fédérale exceptionnelle, estimée à 2.118.000 € pour l'hôpital du Petit Bourgogne - Agora ;
- Le financement fédéral et régional de la prime d'encouragement reçu pour 889.000 € ;

RAPPORT DE GESTION

- Diverses subventions régionales pour l'hôpital et les petites structures pour 670.000 € ;
- Le Fonds Blouses blanches et le soutien psychosocial totalisant 371.000 €.

Ces interventions sont enregistrées dans les rubriques Chiffre d'affaires et Produits divers.

En ce qui concerne les charges courantes, elles sont en augmentation de 2,58% par rapport à l'exercice précédent.

Avec une augmentation de 1.563.091 € et 3,04%, ce sont les charges de personnel qui en expliquent la plus grande partie. Cette croissance provient essentiellement des éléments suivants :

- L'indexation intervenue en avril 2020 (1,50% sur une année complète) ;
- Les augmentations barémiques estimées à 0,85% ;
- La prime d'encouragement payée dans le cadre de la crise Covid pour 1,75 % (897.000 €). L'exercice 2019 avait enregistré la prime unique (201.000 €) ;
- L'enregistrement d'une provision pour heures supplémentaires à raison de 0,12% (61.000 €)

Notons aussi que l'effectif est resté stable au niveau du secteur (769 ETP).

Parmi les fournitures et services divers, plusieurs postes affichent une diminution en lien avec la baisse d'activité. La diminution la plus importante est observée au niveau des denrées alimentaires (-175.000 €). La crise sanitaire ayant freiné les travaux réalisés par les équipes internes, les achats y relatifs diminuent fortement (-100.000 €).

D'un autre côté, la crise sanitaire a engendré des dépenses importantes au niveau de la blanchisserie et un compte distinct a été créé pour tenter d'isoler les dépenses identifiées « Covid » : masques, gel hydroalcoolique, tablettes, TV, traitement des déchets B2, plexi, visières...

Parmi les variations sans lien avec le Covid, il faut noter la diminution du coût de l'électricité et du gaz (-205.000 €).

RAPPORT DE GESTION

Derrière la faible diminution du poste des rétributions des prestataires médicaux et paramédicaux se cache une double variation : les honoraires des médecins hospitaliers ont diminué de plus de 353.000 € mais les honoraires payés aux psychologues de première ligne ont augmenté de 315.000 €. Cette activité débutée en avril 2019 est en plein essor mais est sans impact sur le résultat car les honoraires facturés sont totalement reversés aux prestataires.

Le poste amortissements et provisions est en augmentation de plus 346.000 €, principalement suite au début des amortissements de la rénovation du bâtiment des Coquelicots au Petit Bourgogne (+245.000 €). On peut aussi noter l'ajustement de la provision pour créances irrécupérables (66.000 €).

En 2020, le résultat du secteur A Liège se décompose comme suit par établissement :

	Résultats 2020	Résultats 2019	Evolution
Hôpital	3.541.780	1.551.338	1.990.442
MSP Les Charmilles	153.131	-63.223	216.354
MSP Les Cèdres	-126.434	-421.496	295.062
START	-98.680	-50.968	-47.712
MASS	-189.644	-144.426	-45.218
CLEAN	-100.017	-58.070	-41.947
SSM Accolades	-159.562	-182.445	22.883
	3.020.574	630.710	2.389.864

Outre les éléments repris ci-dessus au niveau du secteur de Liège, on peut relever les points ci-dessous :

HOPITAL

- La crise sanitaire a bien entendu impacté le niveau de facturation des recettes :
 - o L'année 2020 enregistre un taux d'occupation global de 69% contre 78% en 2019. Toutefois, le mécanisme de financement des hôpitaux garantit environ 85% du budget des moyens financiers via le versement de 12èmes provisionnels. Ceci limite de façon importante l'impact financier d'une diminution d'activité ;
 - o Les honoraires hospitaliers ont également été impactés à raison de 16%.

RAPPORT DE GESTION

- Par ailleurs, l'indexation du budget des moyens financiers a permis d'enregistrer des recettes supplémentaires pour 285.000 €.

MSP LES CHARMILLES

- Dans cet établissement, le taux d'occupation a été maintenu malgré la crise sanitaire. En effet, l'Aviq a permis de facturer à un prix partiel, à partir de mars 2020, à minima le nombre de journées enregistré pour la même période en 2019. Les mois avant crise ayant été supérieurs à ceux de 2019, le taux d'occupation global de l'année est même en progression (103% contre 100%).
- Les Charmilles ont également reçu d'autres aides de l'AVIQ pour lutter contre la pandémie : un montant forfaitaire par lit pour faire face aux surcoûts et du personnel supplémentaire dans le cadre du plan Get up Wallonia pour la prise en charge des impacts psychologiques sur les résidents.

MSP LES CEDRES

- Avec un taux d'occupation de 116% en 2020 contre 110% en 2019, Les Cèdres affiche une nette progression et n'ont pas dû faire appel au mécanisme de facturation de journées fictives mis en place par l'AVIQ.
- Comme les Charmilles, les Cèdres ont bénéficié du forfait par lit et du plan Get up Wallonia.
- L'effectif est en diminution de 1,72 ETP : 25,18 ETP en 2020 contre 26,90 en 2019.

START

- Alors que le résultat s'était amélioré les dernières années, l'année 2020 voit une aggravation de la perte de 47.712 €.
- START est le seul établissement du secteur à ne bénéficier d'aucune aide financière pour faire face à la crise sanitaire.
- Malgré une légère diminution d'effectif, 7,95 ETP contre 8,19 ETP, le coût net du personnel est en augmentation de 54.000 €. La prime d'encouragement a été payée à l'équipe sans aucune subvention (8.600 €) de même que la prime de l'accord tripartite (3.900 €).

MASS

- Malgré les aides reçues pour faire face à la pandémie, Mass accuse une perte supplémentaire en 2020 de 45.218 €.

RAPPORT DE GESTION

- Comme les MSP, les centres de revalidation ont bénéficié du mécanisme de facturation de journées fictives. Grâce à cela, les comptes enregistrent un taux d'occupation global de 70% alors que le taux réel est de 59%. Toutefois, ce mécanisme ne jouant qu'à partir de mars, le taux annuel reste inférieur à celui 2019, soit 72%.
- MASS a aussi reçu l'intervention forfaitaire par lit de l'AVIQ.
- L'équipe est passée de 11,89 à 12,48 ETP.

CLEAN

- La crise sanitaire a fortement impacté le taux d'occupation réel de Clean : 58% contre 94% en 2019. La facturation de journées fictives qui a permis de porter le taux annuel à 91% et l'indexation du prix de journée en mars 2020 donnent finalement un chiffre d'affaires en progression de 1%.
- La provision pour créances irrécouvrables ajustée à la baisse en 2019 a été utilisée et redotée en 2020 (37.000 €).
- L'établissement a également bénéficié de l'aide de l'Aviq via l'intervention forfaitaire par lit.

SSM Accolades

- Les honoraires facturés pour les consultations sont en baisse de 23% suite à la pandémie.
- L'estimation de la subvention de base à recevoir pour 2020 prend en compte l'indexation intervenue en avril.
- Accolades a bénéficié des aides régionales via une prime forfaitaire et le plan Get up Wallonia.
- L'effectif est en augmentation de 1,35 ETP. Ceci est à mettre en lien avec le personnel supplémentaire financé dans le cadre de Get up Wallonia.

SECTEUR B

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	67.328.571	63.077.466	4.251.105	6,74%
Production immobilisée	32.586	59.216	-26.630	-44,97%
Produits divers	11.085.264	10.388.865	696.399	6,70%
Produits financiers	1.194.975	1.160.637	34.338	2,96%
PRODUITS	79.641.396	74.686.184	4.955.212	6,63%
Frais de fonctionnement	12.236.709	13.118.157	-881.448	-6,72%
Rétributions	7.412.340	7.807.761	-395.421	-5,06%
Frais de personnel	49.514.598	48.568.477	946.121	1,95%
Amortissements et provisions	5.179.379	5.609.217	-429.838	-7,66%
Charges diverses	0	1.919	-1.919	-100,00%
Charges financières	2.242.567	2.350.979	-108.412	-4,61%
CHARGES	76.585.593	77.456.510	-870.917	-1,12%
RESULTAT COURANT	3.055.801	-2.770.326	5.826.129	

Le secteur B affiche un bénéfice courant de 3.055.801 € en 2020.

Les produits courants ont augmenté dans des proportions importantes en 2020 alors que les charges, elles, sont en diminution.

Il convient de rappeler que le CIMC a intégré le secteur B au 1^{er} juillet 2018. Les chiffres y relatifs sont repris dans une comptabilité différente de celle des Cliniques Valdor-Pèri mais sont consolidés au niveau du secteur. Les deux sous-secteurs sont toutefois analysés séparément.

CLINIQUES DE SOINS SPECIALISES

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	66.502.748	62.251.670	4.251.078	6,83%
Production immobilisée	32.586	59.216	-26.630	-44,97%
Produits divers	11.041.436	10.368.673	672.763	6,49%
Produits financiers	1.194.975	1.160.637	34.338	2,96%
PRODUITS	78.771.745	73.840.196	4.931.549	6,68%
Frais de fonctionnement	12.162.277	13.033.916	-871.639	-6,69%
Rétributions	7.412.340	7.807.761	-395.421	-5,06%
Frais de personnel	48.547.446	47.642.856	904.590	1,90%
Amortissements et provisions	5.178.843	5.608.675	-429.832	-7,66%
Charges diverses	0	1.919	-1.919	-100,00%
Charges financières	2.242.567	2.350.979	-108.412	-4,61%
CHARGES	75.543.473	76.446.106	-902.633	-1,18%
RESULTAT COURANT	3.228.272	-2.605.910	5.834.182	

Les Cliniques affichent cette année un bénéfice courant de 3.328.272 €.

Les **produits** courants progressent de 6,68 % suite aux éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires a été majoré principalement grâce à l'intervention financière fédérale exceptionnelle liée au COVID et à l'octroi via le BMF, outre l'indexation sur une demi-année, du Fond Blouses Blanches 2020 (via le BMF de janvier 2021). Le changement de comptabilisation du forfait infrastructure à la mi - 2019 a également participé à la croissance de cette rubrique (+ 327.000 €). Parallèlement, suite à la forte diminution du nombre de journées réalisées en 2020, les honoraires médicaux perçus ont diminué (- 2.000.000 €) de même que les suppléments de chambre facturés (- 266.000 €).

RAPPORT DE GESTION

- Les produits divers augmentent également fortement grâce à l'aide du gouvernement wallon dans le cadre de la crise (estimé à 720.000€) ainsi qu'au financement des primes d'encouragement de 985€ (+ 928.000 €). Le fond Blouses Blanches 2019, financé par le fond Maribel, a, quant à lui, été pris en compte dans cette rubrique au prorata des charges supportées en 2020 (+ 65.000 €).
- Inversement, suite aux mesures sanitaires appliquées dans les cantines scolaires et les mess d'entreprises, une baisse de la vente des repas a été constatée à concurrence respectivement de 622.000 € et 123.635 €.

Les charges courantes, quant à elles, ont diminué de 1,18% :

- La baisse importante des taux d'occupation et donc la diminution du nombre de séjours a entraîné une diminution du coût des frais de fonctionnement et de la rubrique « rétributions ».
- Les charges de personnel ont été majorées principalement par l'indexation opérée en avril 2020 (impact : + 1,5% sur l'année complète), par les évolutions barémiques (+0,85%), par le paiement de la prime de 985€ (+1,95%) et la comptabilisation d'une provision pour heures supplémentaires (0,09%). Cependant, cette croissance a été contrebalancée par la diminution d'effectifs (-1,2%) et la non reconduction en 2020 de la prime unique octroyée en 2019 (0,5%).
- Les amortissements diminuent au niveau du matériel médical et du matériel informatique liés au Nouveau Valdor car totalement amortis (-370.000 €).

RAPPORT DE GESTION

CIMC

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	825.823	825.796	27	0,00%
Production immobilisée	0	0	0	0,00%
Produits divers	43.828	20.192	23.636	117,06%
Produits financiers	0	0	0	0,00%
PRODUITS	869.651	845.988	23.663	2,80%
Frais de fonctionnement	74.432	84.241	-9.809	-11,64%
Rétributions	0	0	0	0,00%
Frais de personnel	967.152	925.621	41.531	4,49%
Amortissements et provisions	536	542	-6	0,00%
Charges diverses	0	0	0	0,00%
Charges financières	0	0	0	0,00%
CHARGES	1.042.121	1.010.405	31.717	3,14%
RESULTAT COURANT	-172.470	-164.417	-8.054	

Le C.I.M.C. affiche une perte de -172.470 € pour l'exercice 2020. Il reste donc pratiquement stable par rapport à 2019.

En effet, dans le cadre de la crise COVID, l'AVIQ a garanti un nombre de forfaits minimum équivalent à la production du mois équivalent de 2019, ce qui a permis de ne pas être pénalisé par la diminution de recettes.

En produits divers, nous retrouvons la prime d'encouragement pour un peu plus de 18.500 €. Celle-ci impacte également les charges de personnel outre l'indexation, les augmentations barémiques et le coût de deux agents nommés fin d'année 2019.

RAPPORT DE GESTION

SECTEUR C

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	39.842.552	40.034.831	-192.279	-0.48%
Production immobilisée	176.579	81.067	95.512	54.09%
Produits divers	17.296.275	14.235.966	3.060.309	17.69%
Produits financiers	1.349.089	1.452.108	-103.019	-7.64%
PRODUITS	58.664.496	55.803.972	2.860.524	4.87%
Frais de fonctionnement	9.361.689	8.857.940	503.749	5.38%
Frais de personnel	47.011.403	44.053.537	2.957.866	6.29%
Amortissements et provisions	5.042.418	5.346.380	-303.962	-6.03%
Charges diverses	160	5.492	-5.332	-3332.47%
Charges financières	1.626.834	1.710.384	-83.550	-5.14%
CHARGES	63.042.504	59.973.734	3.068.770	4.87%
RESULTAT COURANT	-4.378.009	-4.169.762	-208.246	

Le secteur C affiche une perte courante de – 4.378.009 € en 2020.

Il convient de rappeler que les services de Maintien à domicile sont repris dans une comptabilité différente de celle des structures d'hébergement et d'accueil mais sont consolidés dans le secteur. Les deux sous-secteurs sont toutefois analysés séparément.

SECTEUR C - ACCUEIL ET HEBERGEMENT

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	39.842.552	40.034.831	-192.279	-0.48%
Production immobilisée	176.579	81.067	95.512	54.09%
Produits divers	9.713.081	7.436.034	2.277.047	23.44%
Produits financiers	1.349.089	1.452.108	-103.019	-7.64%
PRODUITS	51.081.301	49.004.040	2.077.261	4.07%
Frais de fonctionnement	8.327.653	7.906.765	420.889	5.05%
Frais de personnel	40.284.349	37.521.071	2.763.278	6.86%
Amortissements et provisions	5.027.521	5.294.902	-267.381	-5.32%
Charges diverses	0	3.419	-3.419	
Charges financières	1.626.779	1.710.330	-83.551	-5.14%
CHARGES	55.266.302	52.436.486	2.829.816	5.12%
RESULTAT COURANT	-4.185.001	-3.432.446	-752.555	

Le secteur C – Accueil et hébergement affiche une perte courante de – 4.185.001 € en 2020.

Comme dans les autres secteurs, la crise COVID-19 a eu un impact important sur les comptes 2020.

Durant cette pandémie, nos établissements d'hébergement et d'accueil ont été confrontés à :

- Une baisse des taux d'occupation ;
- Une fermeture des centres d'accueil et de soins de jour ;
- Une augmentation des frais de fonctionnement liés aux achats de produits pharmaceutiques, de matériels de protection, de soins, de matériel informatique, de matériel et de produit d'entretien mais aussi aux frais de traitement des déchets et du linge ;
- Un absentéisme accru du personnel, nécessitant des engagements sans attendre la fin du salaire garanti ou en faisant appel à du personnel intérimaire.

RAPPORT DE GESTION

Pour faire face, le Gouvernement wallon a pris 2 types de mesures destinées à soutenir financièrement le secteur des maisons de repos et de soins et des centres de soins de jour applicables dès le 1^{er} mars :

- Des mesures d'immunisation ;
- Les versements de subventions exceptionnelles.

Une première mesure d'immunisation porte sur la facturation trimestrielle. Elle permet de facturer les journées de séjour « perdues » en se basant sur la facturation de l'année N-1. Les établissements ont ainsi pu facturer aux organismes assureurs des journées dites « fictives ». De cette manière, la mesure a permis de ne pas avoir d'impact négatif sur la recette « Forfait AVIQ MRS », à la condition que le forfait journalier soit resté équivalent.

La deuxième mesure d'immunisation a été prise de façon à anticiper l'année 2021. Elle porte sur le maintien des financements « AVIQ » pour l'année de facturation N+1, dont une partie des données (journées et prestations du personnel) se réfèrent à l'année 2020.

Les subventions exceptionnelles ont, quant à elles, été versées afin d'absorber le surcoût, le surcroît d'activités dû à la gestion de la crise sanitaire mais également afin de compenser la perte de la quote-part des résidents, liée à l'augmentation du nombre de lits vides.

Les subventions versées pour le secteur des maisons de repos et de soins sont les suivantes :

- 650 € par lit agréé, couvrant la période du 18/03 au 30/06/2020 ;
- 400 € par lit agréé, couvrant la période du 21/10/2020 au 30/06/2021.

Une intervention exceptionnelle supplémentaire couvrant le 2^{ème} trimestre a été versée à la résidence Le Tilleul d'Edouard, institution plus particulièrement touchée durant ce trimestre.

Pour l'année 2020, ces subventions représentent un montant total de 863.000 € pour 1069 lits agréés. Les centres d'accueil de jour ont, quant à eux, bénéficié d'un seul versement forfaitaire de 5.000 €, soit 35.000 € pour 75 places agréées, ce forfait couvrant la période du 01/03 au 31/05/2020.

RAPPORT DE GESTION

A l'exception de la résidence La Plaine, ces subventions n'ont pas permis de combler les pertes dues aux lits vides, aux frais de fonctionnement et de personnel.

Suite aux « vagues » successives de confinement/déconfinement, qui n'ont pas permis de faire des admissions régulières, les taux d'occupation ont donc diminué et s'élevèrent pour :

- Les lits MR/MRS à 90,86%, contre 95,98% en 2019 ;
- Les lits MR de court-séjour à 33,08%, contre 72,03% en 2019.

Le remplissage de la résidence La Plaine dont le taux d'occupation moyen est passé de 65,63% en 2019 à 83,15% en 2020 a atténué cette tendance.

En raison de leur fermeture, les centres d'accueil et de soins de jour enregistrent aussi une diminution du taux d'occupation moyen, qui s'éleva à 9,25%, contre 43,25% en 2019.

Globalement, l'impact financier de l'inoccupation des lits, de la fermeture des centres de jour et de l'augmentation des frais de fonctionnement et de personnel suite à la crise sanitaire pour le secteur s'éleva à -1.665.000€, atténué par la facturation des « journées fictives » (- 582.000 €).

Pour revenir sur l'analyse globale du résultat courant, les variations s'expliquent comme suit :

- La diminution du **chiffre d'affaires** est faible vu la facturation des journées fictives visées ci-dessus, mais également vu l'augmentation significative du chiffre d'affaires de la résidence La Plaine, liée principalement à son taux d'occupation, ainsi que l'augmentation des forfaits journaliers et du financement du personnel au-delà de la norme.
- L'augmentation de la recette de la **production immobilisée** est à mettre en parallèle avec une augmentation dans les frais de fonctionnement et concerne des travaux d'investissements.
- L'augmentation des **produits divers** s'explique comme suit :
 - o Les subventions versées pour faire face à la pandémie (+898.000€) ;
 - o Les subventions versées destinées à financer l'octroi d'une prime unique d'encouragement aux membres du personnel ayant presté pendant la crise sanitaire (+863.000€) ;

RAPPORT DE GESTION

- Les subventions relatives à l'application des mesures de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non-marchand wallon 2018-2020 destinées à financer l'octroi d'une prime aux membres du personnel (+324.000€) ;
- Les subventions destinées à financer les mesures de fin de carrière (+194.000€) ;
- Les subventions versées pour financer le remplacement des membres du personnel parti en « Formation600 » (+85.000€) ;
- Une augmentation des subventions liées aux contrats de travail et indemnités (+14.000€).

Il est à préciser que l'intervention financière du CPAS de Welkenraedt suite à la reprise n'est plus due, cela entraîne donc une perte de subvention de -100.000 €.

- La diminution des **produits financiers** résulte, entre autres, de la diminution du taux d'amortissement du subside lié à la construction de la résidence La Plaine (passage de 4% la première année à 3% les années suivantes, impact : -70.000€).

- L'augmentation des **frais de fonctionnement** résulte des dépenses engendrées par la pandémie (+491.000€), mais également par le personnel mis à disposition (+103.000€) ainsi que par l'augmentation des refacturations du personnel transversal (+119.000€). Ces augmentations sont toutefois atténuées par une diminution des dépenses liées à l'occupation des lits (-142.000€), aux coûts de l'énergie (-135.000€).

- L'augmentation des **frais de personnel** résulte de plusieurs facteurs :

- L'engagement de 11 ETP dans le cadre de la crise (+466.000€) ;
- L'indexation des salaires au 1^{er} avril de 2% ;
- Le paiement de la prime unique d'encouragement (+863.000€) ;
- Le paiement de la prime dans le cadre de l'application des mesures de l'accord-cadre tripartite (+324.000€) ;
- La comptabilisation pour la 1^{ère} année des heures supplémentaires (+58.000€) ;
- L'engagement de personnel pour le remplacement d'agents partis en « Formation600 » (+2,18 ETP) ;
- L'engagement de personnel supplémentaire (+7,65 ETP) pour répondre à des normes d'encadrement, le remplacement d'agents nommés en maladie.

- La diminution des **charges d'amortissement** résulte de la diminution du taux d'amortissement du bâtiment de 4 à 3% pour la résidence La Plaine (-224.000€).

- La diminution des **charges financières** résulte de la dégressivité des intérêts à payer.

RAPPORT DE GESTION

Ci-dessous les résultats courants par entité.

	Résultats 2020	Résultats 2019	Ecart
Résidence Les Orchidées	-309.344	-77.343	-232.001
Résidence du Chemin de Loncin	-62.724	64.137	-126.861
Résidence Le Doux Séjour	-202.137	-65.704	-136.433
Résidence Les Trois Rois	-31.251	58.610	-89.861
Résidence Le Tilleul d'Edouard	-578.693	-413.465	-165.228
Domaine des Blés dorés	-387.900	-402.762	14.862
Résidence Les Saules	-409.209	-363.587	-45.622
Résidence Les Tournesols	-24.114	95.697	-119.811
Les Hauteurs	6.961	-9.208	16.169
Résidence La Plaine	-1.264.113	-1.520.401	256.288
Résidence Leonardo Da Vinci	-491.205	-569.645	78.440
Résidence du Thier	0	0	0
Résidence Louis Demeuse	-431.271	-228.774	-202.497
TOTAUX	-4.185.001	-3.432.446	-752.555

Comme précisé ci-dessus, la pandémie du Covid-19 a eu un impact financier important sur tout le secteur. Toutefois, différents facteurs ont amélioré ou aggravé ce résultat.

La résidence **Les Orchidées** présente un accroissement de son déficit, qui s'explique comme suit :

- On évalue tout d'abord l'impact de la crise à -133.000€, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+56.000€) et de personnel (+62.000€), une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits (-91.000€). Les subventions perçues (+76.000€) n'ont donc pas permis d'équilibrer ;
- On constate aussi des recettes en diminution dont les financements octroyés par l'AVIQ pour le personnel au-delà de la norme et les mesures de fin de carrière (-78.000€) ainsi que celui octroyé par l'INAMI pour les lits dédiés à l'accueil de patients souffrant de sclérose en plaques ou sclérose amyotrophique (-36.000€).

RAPPORT DE GESTION

La résidence du **Chemin de Loncin** présente cette année un déficit. Cela s'explique principalement par l'impact de la crise qui s'élève à - 112.000€ et qui correspond à une augmentation des frais de fonctionnement (+33.000€) et de personnel (+29.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits et à la fermeture du centre de jour (-147.000€). Les subventions perçues (+97.000€) ont été également insuffisantes.

La résidence **Le Doux Séjour** présente un accroissement de son déficit, qui s'explique comme suit :

- L'impact de la crise s'élève à -183.000 €, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+ 46.000€) et de personnel (+ 86.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits et à la fermeture du centre de jour (-116.000€). Les subventions perçues (+65.000€) n'ont pas permis l'équilibre ;
- Ce déficit est toutefois atténué par une augmentation des financements octroyés par l'AVIQ pour le financement du personnel au-delà de la norme et des mesures de fin de carrière (+34.000€).

La résidence **Les Trois Rois** présente cette année un déficit. Cela s'explique surtout par l'impact de la crise qui s'élève à -131.000€, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+37.000€) et de personnel (+31.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits et à la fermeture du centre de jour (-147.000€). Les subventions perçues (+84.000€) ont été également insuffisantes. Mais, ce déficit est toutefois atténué par une augmentation du forfait journalier qui génère une recette supplémentaire (+47.000€).

La résidence **Le Tilleul d'Edouard** présente à nouveau un accroissement de son déficit qui s'explique comme suit :

- L'impact de la crise s'élève à -329.000€, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+49.000€) et de personnel (+14.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits (-393.000€). Les subventions perçues (+127.000€) ont été également insuffisantes ;
- Ce déficit est toutefois atténué par une augmentation du forfait journalier qui a généré une recette supplémentaire (+88.000€) et par une diminution des frais de fonctionnement en lien avec la diminution du taux d'occupation (-56.000€). On constate également une diminution des charges liées au coût de l'énergie (-11.000€).

RAPPORT DE GESTION

Malgré la pandémie, le **Domaine des Blés Dorés** diminue à nouveau son déficit. L'impact de la crise est faible, il s'élève à -29.000 €, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+ 23.000€) et de personnel (+ 13.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits et à la fermeture du centre de jour (- 49.000€). Les subventions perçues (+ 55.000€) sont aussi insuffisantes.

Au niveau des recettes, une augmentation du forfait journalier a généré une recette supplémentaire (+41.000€). Il est à préciser également que nous avons obtenu une indexation supplémentaire (+5%) des prix d'hébergement, applicable aux nouveaux résidents.

La résidence **Les Saules** présente à nouveau un accroissement de son déficit. Pour l'impact de la crise, on l'évalue à -105.000€. Il correspond à une augmentation des frais de fonctionnement (+26.000€) et de personnel (+22.000€) et à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits (-112.000€). Les subventions perçues (+55.000€) n'ont pas permis d'équilibrer.

L'augmentation du déficit engendré par la crise a toutefois été atténuée par une diminution générale des charges dont les charges salariales (-55.000€).

La résidence **Les Tournesols** présente cette année un déficit qui s'explique comme suit :

- L'impact de la crise s'élève à -222.000€, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+31.000€) et de personnel (+51.000€), ainsi qu'une diminution de recettes liées à l'inoccupation des lits et suite à la fermeture du centre de jour (-219.000€). Les subventions perçues (+79.000€) ont été également insuffisantes.
- Ce déficit a été atténué par les variations suivantes :
 - o Au niveau des **recettes** :
 - Une augmentation des recettes liées à la facturation trimestrielle (+208.000€) du fait de l'augmentation du quota de journées facturables au forfait complet ;
 - Une augmentation des financements INAMI pour les lits occupés par des patients « Coma » et ceux dédiés à l'accueil de patients souffrant de la maladie de Huntington (+107.000€) ;
 - Une augmentation des financements octroyés par l'AVIQ pour le financement du personnel au-delà de la norme et des mesures de fin de carrière (+ 93.000€).

RAPPORT DE GESTION

- Pour les **dépenses**, l'augmentation s'explique principalement par une augmentation des charges salariales (+356.000€), qui résultent d'une augmentation des effectifs budgétés (+5,00 ETP) et ce, pour partie, afin de répondre aux normes d'encadrement des lits conventionnés. On constate toutefois, une diminution de certaines dépenses dont les charges financières (-12.000€), les réductions de valeurs sur créances (-16.000€) et certains frais de fonctionnement (-27.000€).

Pour rappel, la **résidence des Hauteurs** est occupée conjointement par le secteur de la santé mentale et celui des personnes âgées qui occupe encore 4 appartements.

L'amélioration du résultat résulte d'une diminution des charges liées à la consommation des énergies, à l'entretien et la maintenance du bâtiment.

Malgré la pandémie, la résidence **La Plaine** a diminué son déficit. La hausse de son taux d'occupation en est la principale raison.

Les produits et les charges ont connu des variations assez importantes et s'expliquent comme suit :

- Pour les recettes :
 - Comme précisé, le taux d'occupation a progressé de 18%, générant une recette supplémentaire au niveau du chiffre d'affaires (+470.000€) ;
 - Malheureusement, la recette résultant de la facturation trimestrielle aux organismes assureurs a légèrement diminué (-13.000€), alors qu'elle aurait dû progresser de 530.000 € si elle n'avait pas été pénalisée par son quota de journées. Par contre, les autres financements octroyés par l'AVIQ ont quant à eux augmenté (+238.000€) ;
 - On enregistre une diminution des subsides en capital (-70.000€) résultant de la diminution 4 à 3% du taux d'amortissement de celui lié à la construction de la Résidence.
- Pour les charges :
 - La pandémie a engendré une augmentation des frais de fonctionnement (+52.000€) et de personnel (+23.000€),

RAPPORT DE GESTION

- compensée par les subventions versées pour y faire face (+75.000€) ;
- L'augmentation du taux d'occupation a occasionné certains frais de fonctionnement plus importants (+73.000€) ;
 - Le personnel mis à disposition (Article 60 et intérimaire) est en augmentation (+ 7.000€), ainsi que la refacturation du personnel transversal (+ 27.000€) ;
 - Les charges salariales sont en augmentation (+ 488.000€) suite à l'engagement de personnel supplémentaire (+ 6,50ETP). Certains engagements ont été réalisés pour réduire les heures supplémentaires mais aussi en prévision de la requalification de 25 lits de maisons de repos en lits de maisons de repos et de soins ;
 - Les charges d'amortissement sont, par contre, en diminution du fait que le taux d'amortissement de la construction est passé de 4 à 3% (-232.000€).

En ce qui concerne la résidence **Leonardo Da Vinci**, elle a diminué son déficit. Comme dans les autres établissements, la crise a eu un impact négatif qui s'élevé à - 42.000€, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+ 33.000€) et de personnel (+ 16.000€), à une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits et à la fermeture du centre d'accueil de jour (-63.000€). Les subventions perçues (+ 70.000€) n'ont pas permis l'équilibre.

Par contre, au niveau des recettes, on constate une augmentation de celles-ci (+187.000€), du fait de l'augmentation du forfait journalier résultant de la requalification de 13 lits de maisons de repos en lits de maisons de repos et de soins. On constate également une augmentation des financements octroyés par l'AVIQ pour le financement du personnel au-delà de la norme et des mesures de fin de carrière (+ 41.000€).

Toutefois, l'intervention financière du CPAS de Welkenraedt suite à la reprise n'est plus due. Cela entraîne donc une perte de subvention de 100.000€.

Pour la résidence du **Thier à Liège**, il n'y pas eu d'écriture comptable pour cet exercice.

La résidence **Louis Demeuse** présente à nouveau un accroissement de son déficit. On évalue tout d'abord l'impact de la crise à -369.000 €, correspondant à une augmentation des frais de fonctionnement (+ 107.000 €) et de personnel (+ 118.000 €), une diminution des recettes liées à l'inoccupation des lits (- 259.000 €). Les subventions perçues (+ 115.000 €) n'ont donc pas permis d'équilibrer.

RAPPORT DE GESTION

Cet impact a toutefois été atténué par une augmentation des financements octroyés par l'AVIQ pour le financement du personnel au-delà de la norme et des mesures de fin de carrière (+ 94.000 €) et par une diminution de certaines charges dont les charges salariales (- 23.000 €), ainsi que les frais de fonctionnement liés au taux d'occupation (- 39.000 €).

MAINTIEN A DOMICILE

	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution	%
Chiffre d'affaires	0	0	0	
Production immobilisée	0	0	0	
Produits divers	7.583.194	6.799.932	783.262	10.30%
Produits financiers	0	0	0	
PRODUITS	7.583.194	6.799.932	783.262	10.30%
Frais de fonctionnement	1.034.036	951.175	82.861	8.01%
Frais de personnel	6.727.053	6.532.467	194.586	2.89%
Amortissements et provisions	14.897	51.478	-36.581	-245.56%
Charges diverses	160	2.073	-1913	-1195.73%
Charges financières	55	55	0	
CHARGES	7.776.201	7.537.248	238.953	3.07%
RESULTAT COURANT	-193.008	-737.317	544.310	

Le secteur C – Maintien à domicile affiche une perte courante de – 193.008 € en 2020.

Avant d'entamer l'analyse de ce résultat, il nous semble intéressant également d'exposer les différentes mesures prises destinées à soutenir financièrement le secteur du Maintien à domicile.

Dans le cadre de la pandémie, les services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) ont bénéficié d'aides de la part du Gouvernement wallon afin de garantir le maintien des financements malgré une baisse d'activités, résultant :

RAPPORT DE GESTION

- D'une forte diminution des services à domicile (Aide-familiale et garde à domicile) vu la crainte de nombreux bénéficiaires d'être contaminé, mais également les décès et les hospitalisations de bénéficiaires plus âgés ou fragiles ;
- De la difficulté de récupérer de nouveaux bénéficiaires.

Le Gouvernement wallon a donc pris deux types de mesures applicables au 1^{er} mars :

- Des mesures d'immunisation : cela signifie que les heures non prestées peuvent être renseignées et financées dans le cadre du contingent (heures finançables) ;
- Les versements de subventions exceptionnelles :
 - o Un forfait de 5.000€ a été versé afin de compenser la perte de recette ;
 - o Une aide exceptionnelle de 5,60€ par heure de prestation perdue pendant la période du 18/03 au 03/05 et du 26/10 au 01/01/2021.

Le secteur fédéral des soins à domicile a été autorisé à facturer un montant complémentaire à l'assurance soins de santé, afin de couvrir le coût de l'équipement de protection spécial et le temps supplémentaire nécessaire pour se protéger et protéger leurs patients contre l'infection. Les procédures administratives et informatiques ont été allégées. Ces mesures exceptionnelles sont d'application depuis le 1^{er} mars 2020 également.

Le service d'aide et de soutien psychologique dépendant également du Fédéral a été autorisé à réaliser des consultations dans le cadre de la poursuite d'un traitement par le biais d'appels téléphoniques, de communications vidéo à distance.

Une convention de partenariat entre le CPAS de Liège et l'intercommunale ISoSL a été signée en vue d'octroyer, à partir du 1^{er} septembre 2020, une aide alimentaire aux personnes à faibles revenus les plus touchées par la pandémie.

A ces différentes interventions, vient s'ajouter un subside de la Fondation Roi Baudouin suite à un projet rentré en tout début de crise (+ 10.000€).

Pour revenir sur l'analyse globale du résultat courant, les variations s'expliquent comme suit :

- L'augmentation des **produits divers** s'explique comme suit :
 - Les subventions versées et compléments de facturation pour faire face à la pandémie (+ 129.000 €) ;
 - Les subventions versées destinées à financer l'octroi d'une prime unique d'encouragement aux membres du personnel ayant presté pendant la crise sanitaire (+ 154.000 €) ;
 - La subvention relative à l'application des mesures de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non-marchand wallon 2018-2020 destinées à financer l'octroi d'une prime aux membres du personnel (+ 62.000 €) ;
 - La subvention destinée à financer le surcoût lié au passage du statut ouvrier des aides-familiales et gardes à domicile vers un statut employé (+ 128.000 €) ;
 - La subvention destinée à financer le renfort d'encadrement des aides-familiales et gardes à domicile (+ 43.000 €) ;
 - Une augmentation des subventions AVIQ (+ 193.000 €) ;
 - Une augmentation des indemnités d'accidents de travail [A.T] (+ 36.000 €) ;
 - Les recettes générées par l'activité des différents secteurs (+ 53.000 €) ;
 - Une diminution de certaines subventions liées aux contrats APE, Activa, AVIQ (- 10.000 €).
- L'augmentation des **frais de fonctionnement** s'explique comme suit :
 - Les frais générés par la pandémie (+10.000€) ;
 - L'achat de repas suite à l'augmentation du nombre de repas commandés (+48.000€) ;
 - L'ancienneté des véhicules et le manque de suivi pour l'entretien de ceux du secteur soins a généré des frais supplémentaires (+21.000€) ;
 - L'acquisition d'un petit logiciel supplémentaire et l'ajout d'un prestataire pour la facturation dans le secteur des soins (+4.000€).
- L'augmentation des **frais de personnel** résulte de plusieurs facteurs :
 - Le paiement de la prime unique d'encouragement (+154.000€)

RAPPORT DE GESTION

- o Le paiement de la prime dans le cadre de l'application des mesures de l'accord-cadre tripartite (+62.000€) ;
- o La comptabilisation pour la 1^{ère} année des heures supplémentaires (+29.000€) ;
- o Une augmentation des frais liés aux assurances A. T. (+5.000€) ;
- o Le passage au statut employé des aides-familiales et gardes à domicile a augmenté la charge financière des maladies de plus de 15 jours.

Ces augmentations ont toutefois été compensées par une diminution des effectifs payés (-1,55 ETP).

- La diminution des charges d'amortissement et provisions est la conséquence de la fin de l'amortissement de certains biens dont principalement les véhicules (- 30.000 €).

Le résultat courant réalisé par secteur d'activités est le suivant :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Ecart
Aide aux familles et aux aînés	14.459	-497.623	512.082
Gardes à domicile	-226.190	-242.202	16.012
Repas à domicile	386.385	290.379	96.006
Soins à domicile et dispensaire de soins	-307.547	-217.691	-89.856
Aide et soutien psychologique	-44.144	-32.734	-11.410
Esthéticienne sociale	-15.970	-37.446	21.476
RESULTAT COURANT	-193.007	-737.317	544.310

L'augmentation significative du résultat courant pour le **service d'aide aux familles et aux aînés** résulte de subventions perçues résultant, entre autres, de l'optimisation des heures prestées ou valorisées pour les heures « perdues » dans le cadre des mesures d'immunisation suite à la pandémie (changements au niveau des plages horaires de prestations). L'écart entre les 2 exercices est d'autant plus grand qu'une subvention avait été quelque peu sous-estimée pour l'exercice précédent.

L'augmentation du résultat pour le **service des repas à domicile** résulte d'une demande plus importante suite au confinement. En outre, les charges d'amortissement des véhicules ont nettement diminué.

RAPPORT DE GESTION

Pour le **service des soins à domicile**, le résultat positif engendré par la tournée supplémentaire n'a pas permis d'être à l'équilibre, suite à l'engagement de personnel supplémentaire pour pallier à l'absence d'un agent nommé et afin d'assurer la nouvelle tournée (+1,21 ETP). L'écart entre les 2 exercices est d'autant plus grand qu'une subvention avait été quelque peu surestimée pour l'exercice précédent.

Le secteur « **Aide et soutien psychologique** » est resté stable malgré une activité qui s'est fortement ralentie. Le mode de financement à l'acte et non plus une subvention annuelle, en est la raison. Le déficit s'est toutefois accentué par la comptabilisation pour la 1^{ère} année des heures supplémentaires et le non-financement par le Fédéral du paiement de la prime d'encouragement.

Pour le secteur « **Esthétique sociale** », le résultat courant résulte d'une diminution des charges salariales. Ce secteur repris comme « métier de contact » n'a pas été autorisé à exercer. Le personnel a été affecté dans d'autres secteurs en plus grande difficulté.

ISoSL

Le **résultat consolidé d'ISoSL** pour l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice courant de **3.431.413 €** et un résultat de l'exercice (après les charges et produits exceptionnels) de **3.936.759 €**. Le montant des cotisations de responsabilisation pris en charge en 2020 s'élève à 2.161.871€ pour tout ISoSL. Vu les prévisions de charges à venir y relatives toujours grandissantes, il est proposé de mettre en réserve les résultats positifs des trois hôpitaux afin d'y faire face dans le futur ainsi qu'à d'autres dépenses relatives aux charges liées aux pensions.

Etant donné le résultat courant positif du secteur A Lierneux il n'y aura pas d'intervention de la Province de Liège en 2020 au niveau de l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat cumulé se présente comme suit :

- Bénéfice à affecter	:	+ 45.369.782 €
- Rémunération du capital privilégié	:	0 €
- Intervention de tiers dans la perte	:	0 €
- Affectation aux autres réserves	:	3.930.000 €
- Bénéfice à reporter	:	+ 41.439.782 €

Comme expliqué dans les rapports précédents, ISoSL a procédé en 2015 au remboursement de parts privilégiées détenues par Ecetia Intercommunale dans le capital d'ISoSL pour un montant de 7.369.455,75 € et a donc versé un dividende prorata temporis. Pour ce faire, des emprunts à 10 ans ont été contractés. Cette opération a un impact sur les comptes 2016 et suivants qui ne rémunèrent plus ce capital privilégié lors de l'affectation mais qui supportent des charges financières complémentaires.

A fin 2020, l'Intercommunale présente un ratio de solvabilité égal à 32,10% et la liquidité au sens large s'élève à 1,16. Le cash-flow atteint près de 14.126.968 €.

RAPPORT DE GESTION

Il est à noter que, dans le cadre de la crise, l'institution a pu profiter d'une carence en capital pour certains de ses emprunts, ce qui a permis de ne pas rembourser en 2020 plus de 6.000.000 €. Cela n'a pas d'impact sur le compte de résultat mais bien sur le bilan et la trésorerie.

ISO SL bénéficie de subsides dont le financement est assuré via le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC). A fin 2020, quant aux montants d'ores et déjà prélevés, le solde de la dette globale Région wallonne/CRAC/Belfius s'élève à 23.574.057,06 €, totalement garanti par la Région wallonne, soit par secteur d'activités :

- Secteur A Liège :	1.898.895,39 €
- Secteur A Lierneux :	40.036,02 €
- Secteur B :	7.732.260,99 €
- Secteur C :	13.902.864,66 €

A noter également que :

- Des emprunts contractés pour la construction de la maison de repos La Résidence du Chemin de Loncin font l'objet d'une garantie de la commune d'Ans à concurrence de 6.700.000 € ;
- L'emprunt de 203.813,27 € repris du CPAS de Welkenraedt continue à être garanti par ce dernier ainsi que celui de 4.000.000 € réalisé dans le cadre des récentes extensions ;
- Les emprunts contractés pour le financement de la construction du nouvel hôpital sur le site Valdor font l'objet d'une garantie totale de la Ville de Liège pour un montant de 15.537.941,21 € ;
- L'entièreté des emprunts de Lierneux continuent à faire l'objet d'une garantie de la Province de Liège (5.612.838,93 €) ;
- L'entièreté des emprunts de la Résidence Louis Demeuse repris par ISO SL continue à faire l'objet d'une garantie du CPAS d'Herstal (379.421,07 €) ainsi que le nouvel emprunt « Build & Finance » de 2017 pour 5.429.477,91€ relatif à la rénovation et la mise en conformité de la MR-MRS ;
- La Ville de Liège s'est également portée garante pour des emprunts relatifs à :
 - L'extension de 37 lits de la Résidence Le Tilleul d'Edouard (1.500.000 €) ;
 - La construction des Tournesols (500.000 € et 17.000.000€ en 2017) ;
 - La construction de la Résidence La Plaine (16.000.000 € en 2018).

RISQUES ET INCERTITUDES

SECTEUR A

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par l'élément suivant :

- Les révisions des années 2016 à 2018 n'étant pas encore finalisées, leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées.

SECTEUR B

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par l'élément suivant :

- Les révisions des années 2015 à 2018 n'étant pas encore réalisées, leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées.

SECTEUR C

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par le nombre de projets de construction en cours dont les amortissements et les charges financières pèseront sur les résultats futurs.

De manière générale, l'évolution des cotisations de responsabilisation va grever de manière considérable les résultats futurs de l'institution.

RAPPORT DE GESTION

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Ci-dessous le plan financier pluriannuel présenté à l'Assemblée générale du 16 décembre 2020 (plan stratégique 2020-2022). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter les documents publiés sur notre site internet www.isosl.be/organisation.

COMPTE DE RESULTATS		2018	2019	2020	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
I. PRODUITS D'EXPLOITATION								
A. Chiffres d'affaires	70/74	214.887.568	226.377.022	240.700.162	229.819.263	233.835.484	238.712.163	243.486.406
Prix de la journée d'hospitalisation	70	184.458.897	189.529.240	198.493.167	191.725.744	195.541.561	199.452.392	203.441.440
Rattrapage estimé de l'exercice en cours	700	139.129.812	142.519.167	146.735.218	144.321.724	145.683.932	148.587.611	151.569.563
Suppléments de chambre	701	493.548	-301.535	6.333.011	-15.000	-16.000	-16.320	-16.646
Forfaits interventions INAMI	702	718.629	762.937	449.138	821.400	996.400	1.016.328	1.036.655
Produits accessoires	703	24.210.426	25.439.384	26.307.536	25.683.044	26.244.543	26.769.434	27.304.823
Produits pharmaceutiques et assimilés	704	886.363	938.427	692.042	912.619	960.724	979.938	999.537
Financement de l'entité fédérée	705	3.702.140	3.547.823	3.474.525	3.749.857	3.570.335	3.641.742	3.714.577
Honoraires	706	883.656	883.656	1.689.974	1.689.974	1.685.267	1.718.972	1.753.352
Production immobilisée	708/709	15.317.979	15.739.381	12.811.722	16.252.100	16.416.360	16.744.687	17.079.581
Autres produits d'exploitation	72	333.951	526.257	434.778	991.500	960.000	979.200	998.784
1. Subsidés d'exploitation	74	30.094.720	36.321.526	41.772.216	37.102.019	37.333.893	38.280.571	39.046.182
2. Autres	740	6.284.265	6.422.538	6.515.126	7.133.469	6.632.046	6.764.687	6.899.981
3. Autres	741/9	23.810.455	29.898.987	35.257.090	29.968.550	30.701.847	31.515.884	32.146.202
II. COÛTS DES PRODUITS D'EXPLOITATION (-)								
A. Approvisionnements et fournitures	60/64	217.297.166	231.749.732	236.156.774	231.621.510	233.886.919	238.548.047	242.973.198
1. Achats	60	17.151.872	18.440.525	17.547.448	17.853.694	18.725.361	19.099.868	19.481.866
2. Variation des stocks (augmentation +, réduction -)	600/8	17.224.798	18.396.007	17.744.917	17.853.694	18.725.361	19.099.868	19.481.866
3. Services et fournitures accessoires	609	-72.926	44.518	-197.469	-197.469	-197.469	-197.469	-197.469
B. Services et fournitures accessoires	61	25.399.501	28.943.204	28.645.539	31.306.655	32.134.543	32.777.234	33.432.779
C. Remunérations et charges sociales	62	160.469.872	169.684.969	176.259.473	168.266.863	169.148.999	172.531.979	175.982.619
D. Amortissements et réd.valeur sur frais d'établ., immobil. incorp. & corporelles	630	13.276.815	14.018.466	13.693.933	14.143.898	13.830.516	14.090.516	14.026.516
E. Réduction de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	399.350	639.648	502.417	502.417	502.417	502.417	502.417
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	635/7	495.000	-11.105	-495.000	-495.000	-495.000	-495.000	-495.000
G. Autres charges d'exploitation	640/9	104.756	34.024	2.964	50.400	47.500	48.450	49.419
III. BÉNÉFICE / PERTE (-) D'EXPLOITATION	64/70	-2.409.598	-5.372.709	4.543.388	-1.802.247	-51.465	164.116	513.209
IV. PRODUITS FINANCIERS								
A. Produits des immobilisations financières	75	3.287.950	3.603.500	3.439.204	2.823.053	2.734.633	2.734.633	2.734.633
B. Produits des actifs circulants	750							
C. Subsidés en capital et intérêts	751/2	22	18.365	24.102	10.000	2.734.533	2.734.533	2.734.533
D. Autres produits financiers	753	3.287.768	3.480.493	3.415.093	2.812.753	2.734.533	2.734.533	2.734.533
CHARGES FINANCIÈRES (-)								
A. Charges des emprunts d'investissement	65	5.167.405	4.742.039	4.551.179	300	100	100	100
B. Différences de change	650	5.158.287	4.659.736	4.488.952	4.772.279	4.015.739	4.346.933	4.348.151
C. Charges des crédits à court terme	654/5				4.759.779	3.966.039	4.286.039	4.286.039
D. Autres charges financières	656	3.514	77.755	56.114	11.700	58.000	59.160	60.343
E. Autres charges financières	657/9	5.604	4.548	6.111	800	1.700	1.734	1.769
VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) COURANT	65/70	-4.289.053	-6.611.249	3.431.413	-3.751.473	-1.332.571	-1.448.184	-1.100.309
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS								
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	76	8.663.887	2.973.709	2.432.358				
VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) DE L'EXERCICE	66	2.370.883	2.145.637	1.927.012				
	65/70	2.203.251	-5.783.177	3.936.759	-3.751.473	-1.332.571	-1.448.184	-1.100.309

RAPPORT DE GESTION

2. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Enfin, la crise COVID-19 dans laquelle nous sommes toujours plongés actuellement va également impacter nos résultats 2021 et peut-être les suivants :

- Démarrage de l'année 2021 avec des taux d'occupation très bas difficiles à faire remonter ;
- Achats de matériel de protection à des prix parfois toujours exorbitants ;
- Incertitude quant à la récupération des patients et bénéficiaires ;
- Fermeture des centres de jour en MRS.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

Néant.

RAPPORT DE GESTION

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ EN CAS DE PERTE

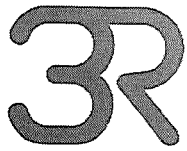
Néant.

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

Eric FIEVEZ
Directeur général

Maggy YERNA
Présidente



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

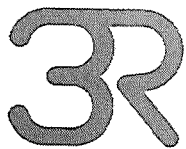
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 379.666.906 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.936.759 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2015 à 2020 du Secteur A Liège et du Secteur B ainsi que des budgets des exercices 2016 à 2020 du Secteur A Liernux risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la société. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celles-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à récupérer et à rétrocéder (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent à un montant net à rétrocéder de 656.647 €. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à + 2.671.036 €.



Signalons que le rattrapage de l'exercice 2020 comprend 1.826.779 € de subside Fonds Blouses blanches 2020.

Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues et du décompte provisoire du premier semestre 2020, une indemnisation de 9.323.728 €, comprenant la partie à rétrocéder au corps médical et prise en charge. Cette indemnisation a été prise en résultat mais fera l'objet d'une révision en 2023. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues courant de l'exercice, les montants estimés à récupérer (codes 4040 de l'actif et 1793 du passif) s'élèvent respectivement à 1.474.115 et 3.535.344 €.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

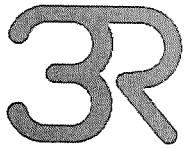
Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état des effets constatés de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'exercice clôturé.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. d
c

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de



mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

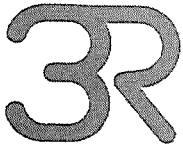
Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer



l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

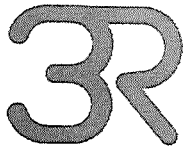
Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 25 mai 2021

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises

Rapport de Rémunération du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

En application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le principal organe de gestion établit un rapport annuel de rémunération qui est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 1^{er} semestre et est annexé au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Ledit rapport reprend un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Le Conseil d'administration s'est donc réuni ce 19 mai 2021 pour arrêter son rapport.

1°) Figure en annexe et fait partie intégrante du présent rapport, le tableau dument rempli sur le modèle recommandé par le SPW Intérieur et Action sociale ainsi qu'un relevé nominatif des montants perçus par chaque administrateur en 2020 en sa qualité soit de Président, de vice-président, d'administrateur, d'administrateur membre d'un Comité de gestion, d'administrateur membre du Comité d'audit. Ce relevé mentionne également la présence de chacun aux réunions et leur taux de présence.

Le Président, le Vice-Président, les administrateurs, les administrateurs membres des Comités de gestion et les administrateurs membres du Comité d'audit ont perçu en 2020 les émoluments suivants conformément aux la décisions de l'Assemblée générales des 27 juin 2018 et 30 juin 2020 sur recommandations du Comité de rémunération des 23 mai 2018 et 27 novembre 2019:

Président : Dans les limites fixées à l'article L5311-1 du CDLD, une rémunération annuelle correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'annexe I du CDLD, soit 17.140,41 euros bruts non indexé (plafond 5) au 1^{er} juillet 2018).

Vice - Président de l'Intercommunale : Dans les limites fixées à l'article L5311-1 du CDLD, une rémunération annuelle correspondant à 75 % de la rémunération annuelle du président, soit 12.855,30 euros bruts non indexés au 1^{er} juillet 2018.

Administrateurs : Dans les limites fixées à l'article L5311-1 du CDLD, un jeton de présence pour chaque séance du conseil d'administration à laquelle il assiste d'un montant correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'article L5311-1 §2 du CDLD, soit 125 euros non indexé au 1^{er} juillet 2018.

Administrateurs membre d'un Comité de gestion : Dans les limites fixées à l'article L5311-1 du CDLD, un jeton de présence pour chaque séance du Comité de gestion à laquelle il assiste d'un montant correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'article L5311-1 §2 du CDLD, soit 125 euros non indexé au 1^{er} juillet 2018.

Administrateurs membre du Comité d'audit : Dans les limites fixées à l'article L5311-1 du CDLD, un jeton de présence pour chaque séance du Comité d'Audit à laquelle il assiste d'un montant correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'article L5311-1 §2 du CDLD, soit 125 euros non indexé au 1^{er} juillet 2018.

Le montant de la rémunération annuelle du Président et du Vice Président est liquidée par douzième à l'issue de chaque mois, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence (non justifiée conformément à l'article 5311-1§10 du CDLD) au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé.

2°) Les avantages pécuniaires octroyés en 2020 aux titulaires des emplois de Directeur général (fonctionnaire dirigeant local) et de Directeur général adjoint sont les suivants :

- Directeur général (fonctionnaire dirigeant local), Monsieur Eric Fiévez :
 - traitement accordé selon l'échelle des directeurs généraux de CPAS de plus de 80.001 habitants (décision du Conseil d'administration du 26 septembre 2018 prise sur recommandation du Comité de rémunération en sa séance du 23 mai 2018) et autres dispositions le concernant dans le statut pécuniaire du personnel.
 - véhicule de société de niveau égal ou inférieur à 11 CV fiscaux
 - carte carburant de type belge
 - GSM et abonnement

- Directeur général adjoint, Madame Martine Duckers :
 - traitement accordé selon l'échelle A7 (RGB pouvoirs locaux wallons) des barèmes en vigueur à ISO SL et autres dispositions le concernant dans le statut pécuniaire du personnel
 - véhicule de société de niveau égal ou inférieur à 11 CV fiscaux
 - carte carburant de type belge
 - GSM et abonnement.

La rémunération et les cotisations patronales pour la fonction de Directeur général s'élèvent à 212.616,54 euros, soit 146.939,16 euros de rémunération brute et 66.816,14 euros de cotisations patronales.

La rémunération et les cotisations patronales pour la fonction de Directeur général adjoint s'élèvent à un montant total de 152.219,26 euros, soit 105.624,70 euros de rémunération brute et 47.733,32 euros de cotisations patronales.

3°) L'administrateur Roland Léonard détient depuis le 27 juin 2019 un mandat dérivé lié à la fonction au Conseil d'administration à la Filiale Immobilière Publique de Liège. Ce mandat est non rémunéré.

Annexe : modèle de rapport du SPW rempli et relevé nominatif des montants perçus par chaque administrateur en 2020.

ANNEXE : rapport modèle SPW

Numéro d'identification (BCE)	0250610881
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale de soins spécialisés de Liège
Période de reporting	2020

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	9
Bureau exécutif	Comité de gestion A : 10 Comité de gestion B : 10 Comité de gestion C : 10
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit³	2
Comité de secteur #1⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	Yerna Maggy	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de Président Décision de l'Assemblée du 27 juin 2018 et 30 juin 2020		Voir le tableau en annexe

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Vice -président	Neuprez Audrey	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de vice- Président Décision de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 et 30 juin 2020		Voir le tableau en annexe
Administrateurs :	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe:	Voir le tableau en annexe	Jetons de présence sauf pour le Président et vice- Président (indemnité annuelle)		Un mandat dérivé pour l'administrateur Roland Léonard : Administrateur de la Filiale immobilière publique de Liège: mandat non rémunéré	Voir le tableau en annexe
Total général	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe	Voir tableau en annexe

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Fiévez Eric	146.939,16	Traitement mensuel et Avantage en nature : GSM et véhicule	

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur général Adjoint	Duckers Martine	105.624,70	Traitement mensuel et Avantage en nature : GSM et véhicule	
Total rémunérations		252.563,86		

Commentaires éventuels

--

EMOLUMENTS - IETONS DE PRESENCE 2020

		2020/01		2020/02		2020/03		2020/04		2020/05		2020/06		2020/07		2020/08		2020/09		2020/10		2020/11		2020/12		TOTAL 2020					
		DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	DATE	BRUT	PRESENCES	MONNIE DE REUNIONS	TAUX DE PRESENCES	BRUT		
0	0																														
1	1																														
Absence																															
Présence																															
VERNA	Mazy	CG A	1	2438,08	1	2438,08	1	2438,08	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	2486,79	1	1	10	100%	26.695,95		
Présidence		CG B	1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1	10	100%				
NEUPREZ	Audrey	CG A	1	1824,56	1	1824,56	1	1824,56	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1865,09	1	1	10	100%	21.271,49		
Vice-présidente		CG B	1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1	10	100%				
DREZE	Benoit	CG A	1	213,36	0		1	213,36	0	0,00	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	1	6	67%	1.297,24		
LEONARD	Roland	CG A	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	2	2	50%	217,63		
STASSART	Pierre	CG A	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	2.163,49			
BOUGHOUCH	Mohammed	CG A	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
FRAIPOINT	Elisabeth	CG A	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
JANS	Dominique	CG B	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
PETERS	Julien	CG B	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	2.163,49			
LAVERDEUR	Christian	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
BONHOMME	Vincent	CG C	0		1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	2	2	100%	435,26		
MOHAMED	Genevieve	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.950,13			
OMARY AWAYUMA	Marie-Jeanne	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
MEROLA	Fabrice	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	10	100%	1.945,86			
DENIS	André	CG C	0		1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	9	90%	1.945,86			
DREZE	Fabrice	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	9	100%	1.736,23			
KRETELS	Guy	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	9	33%	644,35			
GRISARD	Séphanie	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	9	100%	1.945,86			
CHANPAS	Poud	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	7	78%	1.510,60			
GROOTEN	Martine	CG C	1	213,36	1	213,36	1	213,36	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	217,63	1	2	2	100%	435,26		
TOTAL			31	8.560,56	32	9.179,92	33	9.587,28	15	6.092,92	21	8.486,85	29	8.704,48	0	4.351,88	28	8.704,48	15	6.092,92	30	5.139,14	78	8.704,48	35	10.010,26	297	3	3	100%	652,89
																										328	91%	97.809,77			

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2.297,9	597,2	1.700,7
Temps partiel	1002	1.410,9	222	1.188,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.233,2	744,8	2.488,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.836.125	820.719	2.015.406
Temps partiel	1012	1.249.802	214.360	1.035.442
Total	1013	4.085.927	1.035.079	3.050.848
Frais de personnel				
Temps plein	1021	109.206.202	28.381.085	80.825.117
Temps partiel	1022	67.053.271	10.550.114	56.503.157
Total	1023	176.259.473	38.931.199	137.328.274
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	31.495	8.810	22.685

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3.205	728	2.477
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.170.378	1.042.301	3.128.077
Frais de personnel	1023	169.684.969	36.901.090	132.783.879
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.825	7.937	20.888

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2.414	1.234	3.278
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2.087	962	2.762
Contrat à durée déterminée	111	239	211	390
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	88	61	126
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	624	195	762
de niveau primaire	1200	64	37	95
de niveau secondaire	1201	334	81	393
de niveau supérieur non universitaire	1202	181	54	216
de niveau universitaire	1203	45	23	58
Femmes	121	1.790	1.039	2.516
de niveau primaire	1210	105	86	172
de niveau secondaire	1211	968	540	1.350
de niveau supérieur non universitaire	1212	633	336	863
de niveau universitaire	1213	84	77	131
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	22	3	23
Employés	134	1.858	941	2.508
Ouvriers	132	534	290	747
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	8	125
Nombre d'heures effectivement prestées	151	15.780	85.695
Frais pour la société	152	454.759	672.253

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	211	211	363
210	49	15	59
211	113	127	211
212			
213	49	69	93

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	224	153	328
310	119	11	126
311	74	81	132
312			
313	31	61	70
340	67	4	69
341			
342	9	3	11
343	148	146	248
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	176	5811	659
Nombre d'heures de formation suivies	5802	23.215	5812	8.161
Coût net pour la société	5803	184.638	5813	576.519
dont coût brut directement lié aux formations	58031	184.638	58131	576.519
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	97	5831	462
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.939	5832	12.733
Coût net pour la société	5823	117.298	5833	787.807
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	